

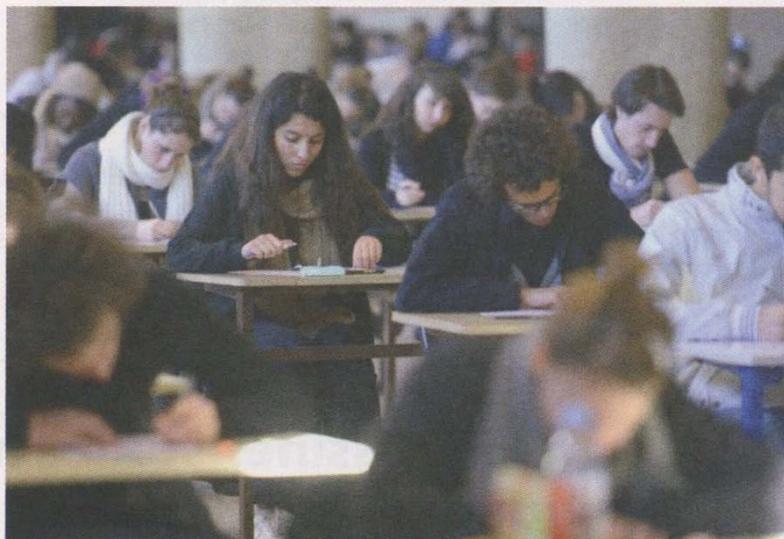
Études à l'étranger. Les Marocains boudent la France

Alors que le gouvernement français a annoncé une hausse des frais d'inscription dans les universités françaises pour les étudiants hors Union européenne créant une levée de boucliers, le nombre de candidatures étrangères hors UE a baissé de 10% pour l'année prochaine, indique Campus France.

Sanae Raqui

s.raqui@leseco.ma

La décision du gouvernement français d'augmenter les frais de scolarité a déjà des effets au Maroc. Ainsi, selon Campus France, organisme public chargé de promouvoir le système d'enseignement supérieur français à l'étranger, les préinscriptions en provenance du Maroc ont baissé de 15,5%. Un chiffre qui risque d'augmenter puisque les chiffres provisoires 2019 révélés par Campus France font état du dépôt de 28.294 dossiers, soit 10% de moins qu'à la même période de l'an dernier. Cette baisse intervient dans un contexte marqué par la décision annoncée en novembre dernier par le gouvernement français d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants hors-UE. En effet, à partir de la rentrée 2019, les étudiants hors UE devront s'acquitter de 2.770 euros en licence et 3.770 euros en master et doctorat, contre 170 € pour une année de formation en licence, 243 € en master et 380 € en doctorat. Grâce à cette hausse, le gouvernement



espère améliorer l'accueil dans les facs françaises en multipliant les services mis à disposition (visas, logement, accueil...), tout en finançant davantage de bourses. La France ambitionne ainsi de porter, d'ici à 2027, à 500.000 le nombre d'étudiants étrangers qu'elle accueille chaque année, contre un peu plus de 300.000 actuellement. La date limite pour l'accomplissement de la procédure de préinscription avait été fixée au 1er février pour les étudiants étrangers

issus de la majorité des pays (au nombre de 42) relevant de la plateforme gérée par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. La hausse des frais d'inscription n'a pas empêché de relever une progression des demandes de préinscription émanant de certains pays comme le Sénégal (+11,34%), le Mali (+5,66%), le Bénin (+8,21%), la Russie (+8,95%) et la Chine (+8,62%). À l'opposé, d'autres pays enregistrent une baisse sensible des de-

mandes comme l'Algérie (-22,95%), le Vietnam (-19,72%), la Tunisie (-16,18%), le Maroc (-15,5%), la Côte d'Ivoire (-10,39%) et la Turquie (-6,62%). L'année dernière, sur 31.532 dossiers déposés, seuls 8.379 avaient été acceptés en première année de licence à l'issue du processus de sélection effectué par les établissements. Une quinzaine d'universités ont annoncé récemment leur refus d'appliquer la hausse controversée des frais d'inscription pour les étudiants hors-UE. Elles ont également fait savoir qu'elles utiliseraient toutes les possibilités réglementaires existantes pour permettre à ces étudiants de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuel. Elles ont ainsi exprimé leur intention d'exonérer à la rentrée universitaire 2019/2020 l'ensemble des étudiants étrangers de ces frais complémentaires et de leur appliquer uniquement les droits en vigueur pour l'ensemble des étudiants français. «Si l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers est évidemment une nécessité», avait souligné notamment l'université Lumière Lyon 2, l'augmentation des droits d'inscription, a-t-elle estimé, «ne paraît ni pertinente, ni juste car elle concerne des étudiants parmi les plus fragiles et bat en brèche le principe d'égalité de traitement entre usagers du service public». ●